

Compte rendu du Conseil Municipal

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	<u>Séance du 11 décembre 2020</u>
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille vingt et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de
<u>Absents :</u> 1	<u>Sont présents:</u> Mathieu BAECHLE, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS
<u>Pouvoirs :</u> 2	<u>Représentés:</u> Nathalie CERVEAUX par Jean Pierre DEFRANCE, Rémi SYLVESTRE par Maxime FAIRISE
<u>Votants :</u> 9	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Michel BETIS
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jean Pierre DEFRANCE

Objet: Acquisition d'une maison et ouverture des crédits budgétaires - 2020 035

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la maison située au 1 Rue Saint Romaric cadastrée C127 ainsi que le terrain attenant cadastré ZB82 sont à vendre pour la somme de 25 000 € HT hors frais.

Vu le courrier de Monsieur le Maire au notaire, Maître Julien MATHIEU en date du 13/11/2020 dans le quel la commune d'AVRAINVILLE souhaite se porter acquéreur,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, pour acquérir ce bien, la commune doit ouvrir des crédits d'investissement au compte 2138 - Autres constructions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'acquérir la maison située au 1 Rue Saint Romaric cadastrée C127 ainsi que le terrain attenant cadastré ZB82 pour la somme de 25 000 € HT hors frais.
- d'autoriser Monsieur le Maire a effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- d'effectuer une ouverture de crédit au compte 2138 - Autres constructions par reprise du compte 231 - Immobilisations corporelles en cours pour un montant total de 30 000 €.

Objet: Subvention à l'association ASD - 2020 036

Vu le courrier de l'Association Sport et Détente (ASD) en date du 25/11/2020 concernant une demande de subvention de 85€ (soit 5€ par enfant de moins de 11 ans) pour le passage du Saint Nicolas qui a nécessité une adaptation en raison des contraintes sanitaires actuelles,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commission des Actions Sociales de la commune s'est réunie le 17/11/2020 à ce sujet et donnent leur accord,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- d'accapter la demande de subventions de l'ASD pour un montant de 85 €.

Objet: Proposition de changement d'arrondissement - 2020 037

Suite à l'annonce faite par Madame la Présidente de La Communauté de Commune de Mirecourt/Dompaire lors de la dernière réunion des Maires à Dompaire le jeudi 3 décembre 2020, le vote majoritaire des délégués en faveur de l'option « Neufchâteau » le 8 décembre

Vu la demande du Préfet des Vosges adressée à la Présidente de la dite Communauté de Communes de faire un choix pour l'ensemble des communes qui composent cette communauté de rejoindre l'arrondissement de Neufchâteau ou celui d'Epinal.

Après en avoir débattu, compte tenu que la majorité des communes du secteur de Mirecourt est déjà sur l'arrondissement de Neufchâteau, il est fort probable que l'ensemble des communes se retrouvent toutes sur cet arrondissement.

La commune d'Avrainville est actuellement rattachée à l'arrondissement d'Epinal depuis 1926, date à laquelle il y a eu refonte des arrondissements, auparavant elle était sur l'arrondissement de Mirecourt.

Vu que Neufchâteau se trouve à 55 minutes de notre commune, contre 30 minutes actuellement avec Epinal

Vu que la très grande majorité des partenaires: antenne Conseil Régional – Conseil Départemental – Tous les syndicats départementaux (SDANC- A.T.D. –S.D.E.V. S.D.I.S. S.C.O.T des Vosges Centrales) Centre de Gestion – D.D.T. etc de notre commune se trouvent basés à Epinal contre 0 à Neufchâteau.

Vu que le Gouvernement s'était engagé à ne plus faire bouger les choses en prônant la stabilité pour nos communes

Le Conseil Municipal d'AVRAINVILLE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

REFUSE que notre commune soit rattachée à l'arrondissement de NEUFCHATEAU

DEMANDE qu'elle reste à l'arrondissement d'EPINAL

Informations diverses

Suite à la dernière réunion du syndicat des eaux du Haut du Mont et à l'envoi du compte rendu de celle-ci à chacun des conseillers, Mathieu BAECHLE délégué ayant assisté à cette réunion a répondu aux questions posées et donné des éclaircissements.

En raison des fetes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé les 24 et 31 décembre, la permanence du maire et du 1er adjoint ne sera pas assurée les samedis 26 et 2 janvier 2021



Fait à Avrainville,
le 11/12/2020

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE